

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 12 février, vous nous avez assuré, monsieur l'Inspecteur d'académie, de l'importance que vous accordez au dialogue social.

Nous vous avons répondu que vous retrouveriez toujours le SNUipp-FSU 51 sur le terrain d'un dialogue respectueux, franc et constructif.

Le SNUipp-FSU 51 a pour habitude de consacrer l'essentiel du contenu de ses déclarations liminaires aux domaines qui relèvent de la compétence de l'IA-DASEN de notre département.

Toutefois, notre déclaration sera aujourd'hui consacrée au contexte de politique générale tant la situation, en ce début d'année 2020, nous semble scandaleusement alarmante.

Pour notre organisation, la responsabilité est imputable à nos dirigeants politiques, les conséquences des décisions gouvernementales s'imposant à l'ensemble des administrations académiques et départementales.

Nous avons bien conscience du cadre contraint qui est le vôtre, monsieur l'Inspecteur d'académie, en tant que DASEN de la Marne.

Ce gouvernement affirme, lui aussi, être un fervent adepte du dialogue social.

La Loi Fonction publique, en application depuis le 1^{er} janvier 2020 en est une remarquable démonstration.

Nos gouvernants ne semblent concevoir le dialogue social que comme un levier pouvant permettre d'obtenir l'adhésion de leurs interlocuteurs aux mesures qu'ils comptent prendre.

Le dialogue et la concertation, qui consistent à ce que chaque partie fasse évoluer ses positions pour tenter d'aboutir à un compromis, leur sont totalement étrangers.

Le message à entendre est le suivant : Nous, le pouvoir, avons la légitimité de prendre toutes les décisions sans tenir compte des avis des corps intermédiaires, ni des institutions d'ailleurs. C'est une posture qui relève de la toute-puissance.

La façon dont le dossier de la réforme des retraites est géré depuis le départ, la non prise en compte de l'avis du Conseil d'Etat ainsi que le recours au 49-3 en sont de tristes illustrations.

« On écoute le moins possible et on respecte le moins possible les institutions. » nous dit le sociologue Michel Wievorka ce matin à la matinale de France Inter.

La politique du ministère de l'Education nationale est sur une ligne identique : absence d'écoute et suffisance.

« Vous verrez, vous finirez par me donner raison ! » répond régulièrement notre ministre à ses interlocuteurs syndicaux.

Jean-Michel Blanquer, à l'image de ses collègues au gouvernement, ne doute pas.

Pourquoi, dans ces conditions, perdre du temps à recueillir l'avis des organisations syndicales représentatives en réunissant des CAPD ou des groupes de travail ?

La gestion du délicat dossier du COVID-19 est aussi une bonne illustration de cette étrange conception du dialogue social.

Depuis le lundi 24 février, il a fallu marteler nos questions quotidiennement dans les médias en faisant part de nos inquiétudes pour qu'une cellule de crise soit réunie en urgence le vendredi 28 février au ministère de l'Education nationale ; une semaine de perdue.

Nous ne doutons pas que vous avez prévu, monsieur l'Inspecteur d'académie, de nous faire un point départemental sur ce dossier préoccupant.

L'application de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique », organisant la disparition des CHS-CT et remettant en cause les compétences des CAP, s'est donc faite à marche forcée sans écoute des organisations syndicales. Les lignes directrices de gestion ministérielle relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale en sont une des conséquences. Elles instaurent de nouvelles modalités qui ne garantiront plus la transparence et l'équité, d'abord dans les opérations de mutation (dès le 1er janvier 2020) et, ensuite, dans celles concernant les carrières en 2021.

La porte est désormais ouverte au possible arbitraire de la hiérarchie et, pour le moins, à l'opacité et à la suspicion.

C'est d'autant plus regrettable que le SNUipp-FSU 51 ne manquait jamais une occasion de démonter des critiques parfois infondées, formulées par des collègues mécontents, désemparés ou mal informés.

Nous avons les moyens d'attester de la régularité des opérations de mutation, de justifier du bien fondé de telle ou telle affectation, hors postes à profil.

Les CAPD et les groupes de travail traitant de sujets concernant les personnels étaient autant d'occasion de faire part à l'administration départementale des remontées du terrain, des demandes des collègues, de leurs inquiétudes, parfois de leurs souffrances.

Ce fonctionnement paritaire permettait d'œuvrer, chacun dans nos rôles respectifs, au bon fonctionnement de notre service public d'Education qui passe, n'en doutons pas, par le bien-être de ses personnels et leur confiance dans leur hiérarchie.

Il ne peut pas y avoir de confiance, si chère à notre ministre, sans transparence ni dialogue.

Dans ce contexte de conditions de travail de plus en plus difficiles pour nos collègues, ce n'est assurément pas le bon signal qui leur est envoyé.

Le bon signal serait de s'occuper sérieusement de leur revalorisation.

Alors que les scénarios dessinés par la rue de Grenelle sur la revalorisation salariale des PE manquent vraiment de consistance, le SNUipp-FSU propose un autre film.

Il s'agirait de resserrer, sur seulement quelques années, le calendrier actuellement prévu sur vingt ans et de consacrer l'intégralité de cette somme à une revalorisation des grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et dégressive jusqu'à 100 points, soit 470 € en fin de carrière.

La mesure s'ajouterait à un doublement de l'ISAE, indemnité à étendre à tous les PE, et à la création d'une indemnité d'équipement.

Voilà qui revaloriserait réellement et rapidement le salaire de toutes et tous.

Ce nouveau scénario ne permettrait certes pas aux PE d'atteindre le salaire de leurs homologues allemands, 6 100 € brut après 15 ans d'exercice, mais permettrait, dans un premier temps, d'atteindre à minima la moyenne européenne.

Cela donnerait un peu d'intérêt et d'épaisseur au film...

Au cours de cette CAPD, nous interviendrons sur les points à l'ordre du jour et poserons quelques questions diverses, en sachant que c'est la dernière année où nous sommes consultés sur l'avancement des enseignants du premier degré.

L'ancien monde pouvait avoir du bon concernant le paritarisme.

